

CRTE – Etat des lieux

Les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), issus de la fusion des contrats de ruralité et des contrats de transition écologique sont identifiés. Une opportunité pour les Territoires d'accompagner une relance économique responsable, porteuse d'une ambitieuse transition écologique.

Sur les 1253 EPCI que compte le territoire français, un EPCI n'a pas souhaité signé le CRTE (EPCI d'Issoudun, dans l'Indre). La totalité du territoire national est concerné par ce dispositif. Il y a donc **834 CRTE identifiés pour la génération 2021/2027**.

Tableau de répartition du portage CRTE

	834 CRTE		1252 EPCI	
EPCI	661	79,3%	661	52,8%
Pays/PETR	168	20,1%	550	43,9%
Pôle métropolitain (PM)	3	0,4%	23	1,8%
Parc Naturel régional	2	0,2%	18	1,4%

Lecture : 43,9% des EPCI, soit 550 EPCI, sont concernés par un CRTE mutualisé à l'échelle Territoire de projet
Pour infos : les 3 PM = de Brest, Amiénois et Genevois / les 2 PNR = Grands Causses et Haut-Jura

Périmètre des CRTE
À date du 15 mars 2021

-  Limite du CRTE
-  Territoire en cours de discussion et/ou en cours d'articulation avec les CCT

